

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 09 mars 2021 à 18h00

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 42

Ayant donné procuration : 7

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le NEUF du mois de MARS à 18h00, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : -

Marange-Silvange : M. COQUIN, Mme GREFF, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et M. RACHIELE

Moyeuvre-Grande : M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Roncourt : -

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. DIEUDONNE à Mme COGLIANDRO

M. MEOCCI à Mme GREFF

Mme RAU à Mme CALCARI-JEAN

Mme LEMASSON à M. HEISER

M. BOLTZ à M. FOURNIER

Mme BENCI à M. RISSER

M. MULLER à Mme WEIDER

Absents excusés : Mme THOMAS, M. VEZAIN, M. VILLA et M. POSTERA

Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020.**

Délibération 2021-01 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour le budget 2021.

Délibération 2021-02 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, applicable à compter de l'exercice 2021.

Délibération 2021-03 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ORGANISATION DES MOBILITÉS

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au transfert à la Communauté de Communes, de la compétence mobilité prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code » ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- CHARGE le Président de notifier la présente délibération aux maires des communes membres, aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante ;
- CHARGE le Président, en cas d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, de demander à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.

4.1 Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 20 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4.2 Communication des Décisions du Président

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Fait à Rombas, le 11 mars 2021

Le Président,



Lionel FOURNIER

